

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 octobre 2012 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Pierre Bégin, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4333-12

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet

APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4334-12

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 13 SEPTEMBRE 2012**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis

APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 13 septembre 2012 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 18 octobre 2012;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de septembre 2012;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours des mois d'août et de septembre 2012 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Rapport technique réalisé par Genivar Inc. concernant la vérification et le calibrage du réseau de captage du biogaz – Septembre 2012;
- Rapport technique réalisé par Genivar Inc. concernant la surveillance environnementale du biogaz – Octobre 2012;
- Rapport technique réalisé par Genivar Inc. concernant l'évaluation de la migration verticale du biogaz – Septembre 2012.

RÉSOLUTION NO: 4335-12

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1200550 à #C-1200621 inclusivement de même que les chèques
#P-1200358 à #P-1200406 inclusivement pour un déboursé total de
337 675.60\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4336-12

ADOUCCISSEUR D'EAU – SYSTÈME DE TRAITEMENT

CONSIDÉRANT que le dossier à l'effet d'installer un adoucisseur d'eau sur la conduite desservant le bâtiment du système de traitement (SMBR) a fait l'objet de discussion lors de l'assemblée des membres de ce conseil tenue le 13 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que certains administrateurs voulaient avoir des documents prouvant l'obligation pour la Régie d'installer des équipements d'urgence, tel des douches oculaires et des douches de secours dans des installations où une matière corrosive et/ou dangereuse est susceptible de causer rapidement des dommages aux travailleurs;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a remis aux dix-huit (18) administrateurs de la Régie copie des articles 75 et 76 du règlement sur la santé et la sécurité du travail, de même qu'un document de onze (11) pages mis à jour le 13 janvier 2010 par le Centre Canadiens d'hygiène et de sécurité au travail concernant les douches d'urgence et les douches oculaires;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion de chantier tenue le 20 septembre dernier à laquelle assistait entre autres Messieurs St-Georges Cloutier et Lionel Bisson respectivement administrateur et président de la Régie, Madame Annick Poirier, ingénieure chez Genivar Inc., Monsieur Alain Lessard de Aquatech et Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, suite aux discussions intervenues et aux explications fournies, Monsieur Bisson a donné son aval à l'effet d'installer l'équipement requis;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par son président, Monsieur Lionel Bisson à l'effet de faire installer le plus rapidement possible l'adoucisseur d'eau au bâtiment du système de traitement (SMBR);

QUE les frais inhérents soient payés par le fonds grand projet de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4337-12

CONTRAT DE SERVICE & ENTRETIEN ANNUEL DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉTECTION DE GAZ

CONSIDÉRANT que la Régie a fait installer en 2011 divers équipements afin de pouvoir traiter annuellement les eaux de lixiviation produites par son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que parmi les équipements installés se trouve un bâtiment abritant entre autre une chaudière, laquelle est alimentée soit par du propane, soit par le biogaz produit par les matières enfouies dans le lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de ce bâtiment se trouve des équipements de détection de gaz toxique et/ou explosifs qu'on se doit de toujours maintenir en bon état;

CONSIDÉRANT que la firme Detekta Solutions de Québec a déposé en date du 19 septembre 2012 une offre de services et d'entretien annuel, pièces et main-d'œuvre inclus pour un montant de 3 300.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion de chantier tenue le 20 septembre dernier à laquelle assistait entre autres Messieurs St-Georges Cloutier et Lionel Bisson respectivement administrateurs et président de la Régie, Madame Annick Poirier, ingénieure chez Genivar Inc., Monsieur Alain Lessard de Aquatech et Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, suite aux discussions intervenues et aux explications fournies, Monsieur Bisson a donné son aval à l'effet d'octroyer ce contrat;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par son président, Monsieur Lionel Bisson à l'effet de mandater la firme Detekta Solutions pour effectuer l'entretien annuel des équipements de détection selon l'offre datée du 19 septembre 2012;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds d'administration de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4338-12

COLLOQUE – RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement tiendra à Sherbrooke les 06 et 07 novembre prochain son colloque annuel concernant la gestion des matières résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lionel Bisson, président de la Régie a manifesté son intérêt à assister à une partie de ce colloque;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bisson a proposé à la Régie de partager les coûts d'inscription pour une journée entre la Régie et son employeur Cartonek;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de déléguer à ce colloque son président, Monsieur Lionel Bisson pour une (1) journée;

QUE les frais inhérents soient partagés également entre la Régie et Cartonek dans ce dossier.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Copie d'une correspondance (courriel) datée du 17 septembre 2012 de Monsieur André Simard, ingénieur chez Genivar Inc. concernant l'utilisation des biogaz émanant du lieu d'enfouissement technique de la Régie pour produire de l'électricité est remise à chaque administrateur.

- Les membres de ce conseil sont informés que Madame Pier-Ann Fecteau laquelle était employée à la Régie depuis le 23 avril 2012 a remis sa démission, laquelle a pris effet le 28 septembre 2012.

RÉSOLUTION NO: 4339-12

MANDAT À G.L. ÉLECTRIQUE INC.

- CONSIDÉRANT** que lors d'un entretien téléphonique entre le secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte et Monsieur Claude Bouchard d'Hydro Québec, ce dernier a mentionné à Monsieur Turcotte qu'il y aurait peut-être lieu pour la Régie de faire vérifier par un maître électricien les équipements rattachés au compteur A35E 000 2558 car il semblerait que la puissance facturée serait passablement différente de celle utilisée;
- CONSIDÉRANT** que la Régie avait fait installer il y a quelque année (2000) un correcteur de facteur de puissance à cet endroit;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2011, la Régie a fait effectuer différents travaux à son système de traitement, lesquels travaux ont eu pour effet d'enlever plusieurs équipements électriques (aérateurs) qui étaient rattachés à ce compteur;
- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a demandé à G.L. Électrique Inc. une offre de services afin de déposer à la Régie un rapport d'analyse dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que l'offre de services de G.L. Électrique Inc. s'élève à 750.00\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par G.L. Électrique Inc. dans ce dossier;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds grand projet de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4340-12

VIREMENT BUDGÉTAIRE

- CONSIDÉRANT** que la Régie avait prévu à son budget 2012 l'achat de bacs roulants pour une somme de 40 000.00\$, de même que l'achat de conteneurs nécessaires à la récupération pour 30 000.00\$;
- CONSIDÉRANT** que la Régie n'aura pas à acheter de bacs roulants en 2012;
- CONSIDÉRANT** que la prévision pour l'achat de conteneurs a été utilisée en septembre 2012;

CONSIDÉRANT que la Régie aurait besoin d'acheter d'autres conteneurs de différentes capacités (6 et 8 verges cubes) afin de combler ses besoins;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit autorisé un virement budgétaire de 40 000.00\$ à partir du poste budgétaire :

0245-210-648 – Achat de bacs roulants 360 litres
vers le poste budgétaire :
0245-210-649 – Achat de conteneurs

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4341-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Johanne Giroux
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE